

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES (78) ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT 78270

12 bis, rue des écoles

1 01.30.93.06.91

101.30.42.23.56

Conseil Municipal du mercredi 15 avril 2015

Présents: Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquiault (1^{ère} adjointe), Mme Christelle Rundstadler (2^{ème} adjointe), M. Guyslain Rosset (3^{ème} adjoint), Mmes Karine Ambrosino, Stella Hébert-Le Bronec, Ajéra Aoun, MM. Mouloud Abdedou, Patrick Hérouin, Cyril Le Mouellic, Gérard Solaro et Arnaud Thomas

<u>Absents excusés:</u> Mme Karine Macerelle qui donne pouvoirs à Mme Roselyne Bocquiault, M. Fabrice Guénand qui donne pouvoirs à Mme Ajéra Aoun, Mme Jacqueline Lemercier *Mme Ajéra Aoun est désignée secrétaire de séance*

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

M. le Maire remercie les conseillers de leur présence et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil. Mme Ambrosino dit qu'elle avait dit que l'association Jeu Demain touchait un public de tout âge et que cela n'a pas été indiqué dans le procès-verbal. M. Solaro dit qu'il a été écrit dans le procès-verbal que les taux étaient identiques à ceux de 2015, alors qu'il fallait dire identiques à ceux de 2014. En l'absence d'autres commentaires, son approbation est votée à l'unanimité.

M. le Maire reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal et propose de le modifier ajoutant deux délibérations : mise en place d'un collecteur textile et mise en vente du terrain rue des Sablons. Le Conseil accepte les nouvelles délibérations.

- 1) Choix des entreprises pour la rénovation de la bibliothèque
- 2) Projet travaux voirie Grande Rue
- 3) Création d'un emploi en CAE
- 4) Mise en place d'un collecteur textile
- 5) Mise en vente du terrain rue des Sablons
- 6) Délibérations diverses
- 7) Avancement des commissions
- 8) Questions diverses

1. Choix des entreprises pour la rénovation de la bibliothèque

M. le Maire dit que lors de la précédente réunion, le conseil municipal avait décidé de surseoir à la délibération dans l'attente de compléments d'informations. Depuis le projet a été envoyé à tous les conseillers et la commission travaux s'est réunie et a décidé de retenir le projet des

entreprises TNT et RENOV 27. Il dit que ces travaux comprennent l'aménagement du parking, la réfection des murs extérieurs de la bibliothèque, la clôture et la mise en place d'un portail. Il rappelle que des devis avaient été demandés, que les offres étaient les suivantes : L'entreprise DGLTP pour un montant de 40 813€ HT et l'entreprise TNT et l'entreprise RENOV 27 qui ont répondu ensemble pour un montant global de 34 420.18 HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs DECIDE de choisir les entreprises TNT et RENVOV 27 pour un montant de 34 420.18€ HT

2. Projet de travaux de voirie Grande Rue

M. le Maire présente le projet réalisé par le Maitre d'Oeuvre « JSI » des futurs travaux de réfections des trottoirs de la Grande Rue. Il dit que le projet a été présenté à la commission travaux, que des observations ont été formulées. Dans le projet de l'entreprise JSI, les trottoirs sont en béton désactivé et les bordures en grès. Il dit que l'idée est de limiter la vitesse dans cette rue et de protéger la sortie de la rue de la Glacière avec une écluse. Les trottoirs seront redimensionnés à 1m40. Il dit que suivant l'avis de certains membres de la commission, il a demandé à M. Solers de prévoir une option en enrobé noir avec des bordures béton. M. Le Mouellic dit qu'il est réticent sur l'option béton désactivé car la rue des Ecoles est en enrobé noir, qu'il serait souhaitable de conserver une harmonie et que le béton désactivé est moins résistant sur la durée que l'enrobé. Il dit que cette formule béton désactivé pourrait être retenue lors de prochains travaux sur la Place de l'Eglise. M. Abdedou dit que le surcoût de cette option pourrait être utilisé pour faire des travaux de voirie plus urgents. M. le Maire dit que l'écart entre béton désactivé et enrobé noir aura une incidence financière minime pour la commune et rappelle que ces travaux sont financés à 70 %. Mme Ambrosino dit que cela ne sera pas pratique pour que les voitures se croisent. M. le Maire dit que l'objectif 1^{er} est la réfection des trottoirs en profitant de ces travaux pour réduire la vitesse Grande Rue. Dit que l'ouverture des plis aura lieu le 19 mai à 14h, et qu'il souhaite la présence du plus grand nombre de Conseillers. Il dit que si les conseillers en sont d'accord la consultation des entreprises va être lancée, que les travaux se dérouleront espère t-il dès juin prochain, pour gagner du temps, il dit que le conseil ne se réunira pas pour choisir les entreprises que l'information sera faite au conseil municipal suivant.

Le conseil municipal, à 13 voix pour dont 2 pouvoirs et une abstention (Mme Karine Ambrosino)

APPROUVE le projet présenté et donne pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents concernant ce projet.

3. Création d'un emploi en CAE

M. le Maire rappelle qu'il avait été envisagé lors du dernier conseil municipal d'embaucher un agent pour conforter le service technique, cet agent sera recruté en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) avec aide de l'état. Il dit que si l'on veut mettre en place la gestion différenciée (réduction significative des produits phytosanitaires) imposée par le PNR aux communes, il est nécessaire d'avoir un employé en plus. Dit que la commission environnement s'est engagée dans une politique de fleurissement qui engendrera plus d'entretien, que plusieurs tâches actuellement déléguées à des entreprises privées pourraient être réalisées en régie municipale, tel que les tontes et les élagages, Le but, à la fin du contrat de CAE, est de proposer un emploi durable à l'employé, mais que cette décision n'interviendra que dans deux ans. Mme Ambrosino dit qu'elle a des doutes quant aux économies réalisées par rapport au coût engendré. M. le Mouellic dit qu'il est contre car il pense que la charge de travail ne nécessite pas l'embauche d'une autre personne. Mme Ambrosino dit que cette création d'emploi risque d'engendrer une hausse d'impôts dans les prochaines années. M. le Maire dit que c'est au Conseil municipal de créer ou non ce poste, que le coût de cet emploi a été prévu au budget 2015 et que c'est là pour le Conseil une décision politique à prendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 abstention (Mme Stella Hébert-Le Bronec), 2 contre (Mme Ambrosino et M. Le Mouellic) et 11 pour dont 2 pouvoirs

Vu la loi n° 2008-1249 du 01.12.2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25.11.2009 relatif au contrat unique d'insertion,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint des services techniques en contrat d'accompagnement dans l'emploi à plein temps pour une durée de 24 mois.

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de CAE et tous documents se rapportant à ce projet, à percevoir l'aide de l'Etat et à verser le salaire à l'agent.

M. Solaro dit qu'il vote pour car il pense que cette embauche est nécessaire et non parce que cet emploi est financé. Mme Hébert-Le Bronec dit qu'elle s'abstient car elle craint que l'on ne puisse pas recruter un bon profil.

4. Mise en place d'un container textile

M. Rosset propose d'installer sur la plate-forme rue de l'Eau, qui était auparavant utilisée pour les containers à verre et papier, un container de récupération de vêtements. Mme Ambrosino demande à qui et où sont destinés ces vêtements. M. Rosset dit qu'une partie est destinée à la revente, une partie est recyclée pour faire des isolants et une partie est envoyée en Afrique. Mme Bocquiault dit que c'est une entreprise d'insertion. M. Rosset indique également que cela ne coutera rien à la commune, les frais étant pris totalement en charge par l'association Le Relais.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, dont 2 pouvoirs, décident d'installer un container textile rue de l'Eau.

5. Mise en vente du terrain communal rue des Sablons

M. le Maire dit qu'il faut que le conseil municipal délibère pour la vente de la parcelle de terrain référence cadastrale A 1117, située rue des Sablons. Il dit qu'une estimation du bien a été demandée aux services des domaines, qui ont répondu que, l'estimation par le service des Domaines ne revêtant pas un caractère obligatoire pour les communes de moins de 2 000 habitants et compte tenu des nombreuses demandes qui leur sont faites, ils ne peuvent répondre dans l'immédiat. Une estimation a donc été demandée à deux agences immobilières de la région.

L'Agence « La Référence » de Gasny a estimé le prix de vente à 60 000 € et l'agence « Madani » de Bonnières-sur-Seine à 70 000 €. Cette vente se fera conjointement avec Mme Caillot qui a une parcelle de 235 m2 jouxtant la parcelle de la commune. Le prix s'ajoutera au prix de vente de la parcelle communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont 2 pouvoirs DECIDE

De mettre la parcelle de terrain rue des Sablons référencée A 1117 au prix de 70 000 €. DONNE pouvoirs à M. le Maire pour confier la vente à plusieurs agences immobilières.

6. Avancement des commissions

Commission communication

M. Abdedou dit qu'une réunion va être organisée pour finaliser le projet de site internet. Il présente les deux propositions pour le nouveau logo de la commune.

7. Questions diverses

Mme Aoun dit que l'intérieur de la bibliothèque aurait besoin d'être rénové. M. le Maire dit qu'il y a assez d'argent sur la ligne « entretien des bâtiments » et cela pourrait être réalisé par le service technique communal.

Mme Rundstadler demande qui organise la fête des voisins. M. Rosset dit que c'est la mairie qui l'avait organisée l'année passée. Mme Rundstadler demande si cela se déroulera à Gommecourt ou à Clachaloze ou bien les deux. Mme Bocquiault dit que cela sera organisé à Gommecourt et Clachaloze.

M. Solaro dit que le container à papier est toujours plein, il demande aux délégués communautaires d'en faire part à la CCPIF; Madame La secrétaire de Mairie dit qu'elle sollicite régulièrement la CCPIF quand elle est informée que les containers sont pleins.

La séance du Conseil est interrompue de 22h20 à 22h50.

M. Hérouin dit que le Syndicat « SIISE » est dissout, qu'il reste 50 000 € en trésorerie qui seront reversés au prorata aux communes membres. Il dit que l'entreprise qui passe actuellement propose de passer une convention pour un an, que le coût est de 225€ HT le passage sur 10 mois, soit 2 250€ HT par an, que la prestation est assurée, même en cas de panne du matériel ou d'absence du chauffeur, qu'il est possible de demander des passages ponctuels supplémentaires si cela est nécessaire. Les conseillers municipaux sont d'accord pour que la commune passe une convention avec cette entreprise pour le nettoyage des rues.

Mme Aoun dit qu'il y a des choses qui sont sur la page Facebook de la commune qui n'y ont pas leur place et que par contre des informations qui devraient s'y trouver n'y sont pas. Mme Bocquiault dit qu'elle souhaiterait que cette page soit supprimée car il y a des informations qui ne devraient pas y être. Les conseillers municipaux décident de fermer la page facebook de la commune.

Mme Aoun évoque les problèmes entre certaines associations de la commune, dit que lors de la réunion de vendredi certaines associations ne seront pas représentées, que cela est dommage. Elle demande qui a décidé de cette réunion. M. Rosset dit qu'il a organisé cette réunion en sa qualité d'adjoint délégué aux associations et que la réunion de vendredi est pour toutes les associations, qu'une autre réunion sera organisée ultérieurement entre l'ALCS et le Comité des Fêtes pour régler les différends qui les opposent. Mme Aoun dit qu'il est nécessaire que les associations s'entendent. Elle dit que les affiches des associations ne sont pas enlevées après les manifestations. M. Rosset dit que cela est à l'ordre du jour de la réunion de vendredi. Il dit qu'il n'y a pas de signalétique pour indiquer à quel endroit se trouve la salle communale et que ce n'est pas pratique pour les gens qui s'y rendent. M. le Maire dit que cela était une volonté communale de ne pas signaler l'emplacement de la salle afin d'éviter le vandalisme.

Mme Hébert-Le Bronec dit que les élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 23h20.

Délibération n°1 : « Choix des entreprises pour la rénovation de la bibliothèque »

Délibération n°2 : « Projet travaux voirie Grande Rue »

Délibération n°3 : « Création d'un emploi en CAE »

Délibération n°4: « Mise en place d'un collecteur textile »

Mise en vente du terrain rue des Sablons »

Mouloud Abdedou	Karine Ambrosino
Arnaud Thomas	Roselyne Bocquiault
Stella Hébert-Le Bronec	Jacques Guérin
Ajéra AOUN	Patrick Hérouin
Cyril Le Mouellic	Gérard Solaro

Christelle Rundstadler

Guyslain Rosset